



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	-
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARÇ'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-011

**POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**  
**9- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**Subvention Pass'Commerce et Artisanat et Numérique - Attribution**

---

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-L'entreprise CAFE DE LA MAIRIE à Bannalec, représentée par Madame Gwénaëlle MUNOZ, gérante, pour des travaux de mise aux normes et d'embellissement.

Le montant de l'investissement est de 16 702.90 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **4008.70 €**, soit 24% de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 2505.44 €) et à 9% par la Région Bretagne (soit 1503.26 €)

-L'entreprise EIRL NUCERA PATRICK – LA MAISON DE LA PRESSE à Clohars-Carnoët, représentée par Monsieur Patrick NUCERA, gérant, pour des travaux de rénovation (enseigne, chauffage, éclairage) et d'agencement.

Le montant de l'investissement est de 21 003.18 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6300.95 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 3150.48 €) et 15% par la Région Bretagne (soit 3150.47 €)

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 30 juin 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie d'une demande de subventions émanant de l'entreprise suivante :

-L'entreprise CELTIC ZEN à Riec-sur-Belon, représentée par Mme Sabrina STEPHAN, gérante, pour la création d'une boutique en ligne.

Le montant de l'investissement est de 5500.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

La subvention sollicitée est d'un montant de **2750.00 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25% par Quimperlé Communauté (soit 1375.00 €) et 25% par la Région Bretagne (soit 1375.00 €)

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

-CAFE DE LA MAIRIE, pour un montant de **4008.70 €**

-EIRL NUCERA PATRICK – LA MAISON DE LA PRESSE, pour un montant de **6300.95 €**

-CELTIC ZEN, pour un montant de **2750.00 €**

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

-CAFE DE LA MAIRIE, pour un montant de **4008.70 €**

-EIRL NUCERA PATRICK – LA MAISON DE LA PRESSE, pour un montant de **6300.95 €**

-CELTIC ZEN, pour un montant de **2750.00 €**

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

